



PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION
Fiches de présentation des PDA
par monument

Bergerac

Périmètre délimité des abords

Château Henri IV

Rue des Rois de France – Rue de l'Ancien Pont
24100 Bergerac



BERGERAC SUD DORDOGNE



Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

Contexte local

Bergerac, sous-préfecture et seconde ville du département de la Dordogne, et ville principale de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est actuellement peuplée de plus de 27 000 habitants. Elle est le siège d'une activité économique variée : agricole (notamment viticole), administrative, commerciale et industrielle. Elle est également le seul pôle urbain de la partie sud-ouest du département de la Dordogne.

Bergerac est la porte aquitaine de la Dordogne.

Sa position à la jonction entre la moyenne et basse vallée de la Dordogne, au croisement de deux axes de communication importants (Bordeaux/Sarlat et Limoges/Marmande et Agen), lui donne la possibilité de développer une activité touristique importante.

Depuis 2013, la Ville de Bergerac a obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire.

Ce label, créé en 1985 et octroyé par le ministère de la Culture et de la Communication, vise à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et illustre les partenariats que l'État met en place avec les collectivités territoriales désireuses de valoriser leur richesse architecturale, patrimoniale et environnementale.

Le terme de patrimoine y est entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, fluvial, ainsi que la mémoire des habitants... Bref, tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays.

Si le label Ville d'Art et d'Histoire n'est pas un document d'urbanisme patrimonial il est un instrument de valorisation du patrimoine par des actions variées et complémentaires.

Le patrimoine bâti de la ville de Bergerac et la qualité des espaces naturels situés autour de la ville et bordant la Dordogne sont des atouts pour l'attractivité et le développement de la ville.

En 2018, la CAB a élaboré et approuvé pour la ville de Bergerac une AVAP-SPR qui prend la suite de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de 2005.

Contexte historique

Le site d'implantation de la ville

Bergerac occupe le fond assez large de la vallée de la Dordogne.

La rive gauche est presque plane et son relief ne s'accroît qu'à plus d'un kilomètre des berges de la rivière pour former les coteaux escarpés de Monbazillac. L'activité viticole marque fortement le paysage au sud de la ville.

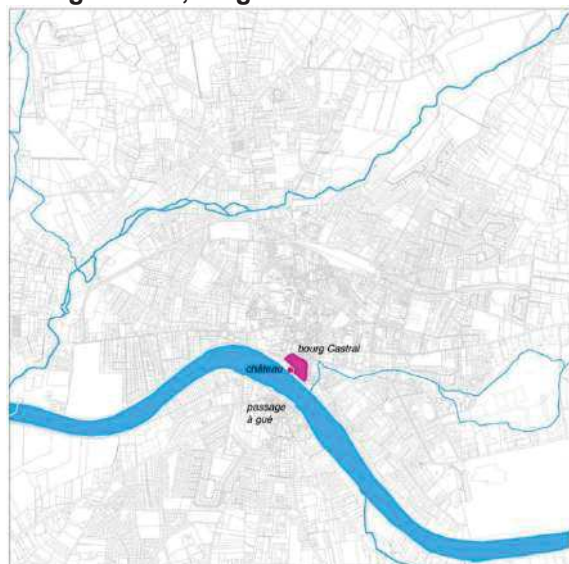
La rive droite est en pente des rives de la rivière jusqu'aux limites de la ville médiévale puis le relief s'aplanit. Divers cours d'eau convergeant vers la Dordogne forment au Nord, à quelques kilomètres de la rivière, un paysage vallonné mais ouvert. L'environnement naturel est plus varié qu'au Sud, les secteurs boisés alternant avec des espaces de polyculture et de viticulture. C'est également au Nord de la commune que se trouve la plupart des propriétés agricoles protégées au titre de l'AVAP-SPR.

Seuls le château de Lespinassat construit en limite de l'ancien faubourg de la Madeleine, le domaine de la Graulet et le hameau de la Conne sont implantés sur la rive gauche.

L'opposition de relief entre les deux rives rend très perceptible le vélum de la ville ancienne depuis la rive gauche.

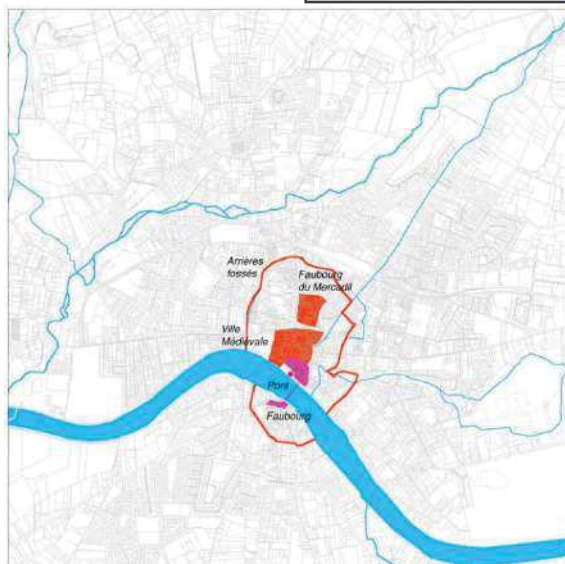
L'édification des toits et la maîtrise du gabarit général de la silhouette urbaine depuis les rives de la Dordogne sont donc des axes importants de la protection du centre historique de Bergerac.

Phases de développement de la ville Bourg Castral, Origine de la ville

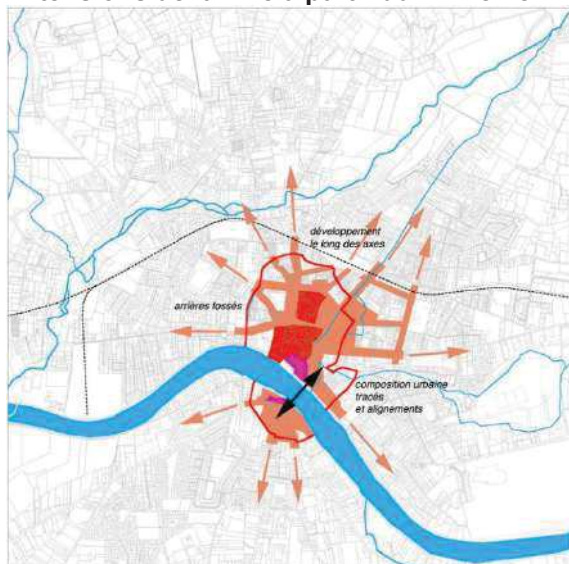


Ville médiévale inscrite

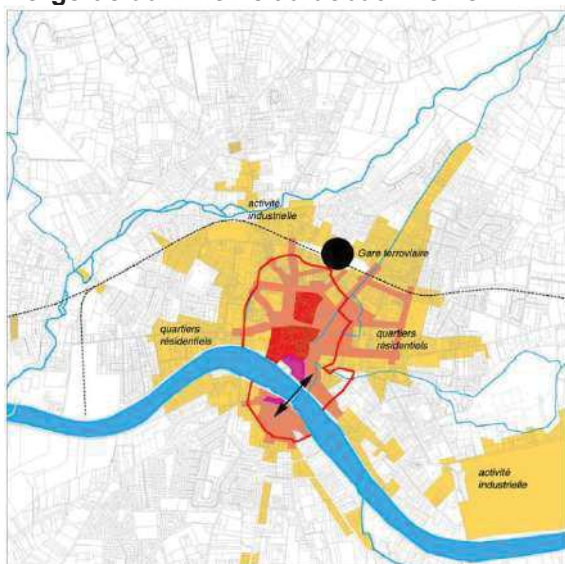
ID : 024-200070647-20200921-L2020_158-DE



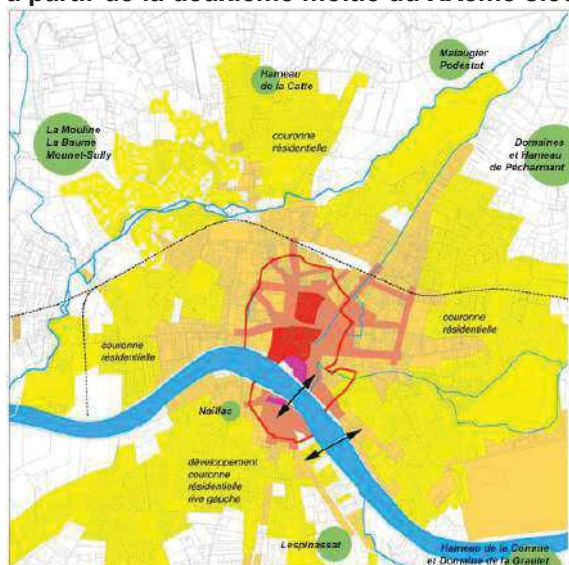
Extensions de la ville à partir du XVIIIème



Bergerac du XIXème au début XXème



Bergerac aujourd'hui : extensions résidentielles à partir de la deuxième moitié du XXème siècle (en jaune)



Maison Peyrarède dite Château Henri IV

Rue des Rois de France – Rue de l'Ancien Pont

24100 Bergerac

Monument historique inscrit en 1947 – Architecture domestique

Cet hôtel particulier a été édifié durant le XV^{ème} siècle par les Peyrarède, une riche famille de marchands.

La maison est en fait un groupe d'immeubles formant îlot.

Elle est composée d'un corps de logis en pierre de taille avec tourelle en encorbellement et continuée par une façade à pans de bois du 15^e siècle portant des traces de sculpture.

L'ensemble constitue un des rares vestiges anciens du passé de Bergerac.

Depuis 1983, il abrite les collections du Musée du tabac, classé d'intérêt national et unique en France.

Période de construction :

XV^{ème} siècle

Informations issues de la base de données Mérimée recensant le patrimoine monumental français <http://www2.culture.gouv.fr> et du site Momentum <http://www.momentum.fr>

Maison Peyrarède ou Château Henri IV émergeant dans le paysage de la ville

(Photographie : Christophe Gubala)



Façade Sud



descriptif des abords

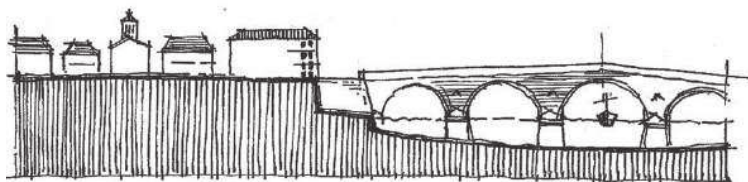
La Maison Peyrarède appelée aussi Château Henri IV située au cœur de la ville médiévale s'inscrit dans l'étagement des bâtiments et toitures dans la pente descendant vers la Dordogne et le port de Bergerac.

Par son échelle monumentale, elle émerge et domine un paysage urbain reconnu pour sa valeur patrimoniale et inscrit dans le périmètre de protection de l'AVAP – SPR.

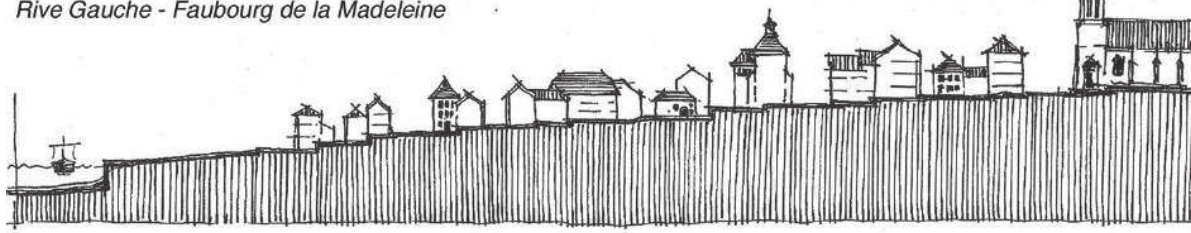
L'implantation dans la vallée de la Dordogne

Étagement des bâtiments et toitures dans la pente et l'inscription des églises Saint-Jacques et Notre-Dame dans le paysage du centre-ville de Bergerac.

(croquis et plan : C. Gubala)



Rive Gauche - Faubourg de la Madeleine



Rive Droite - Étagement de la ville historique sur les pentes

justification du périmètre

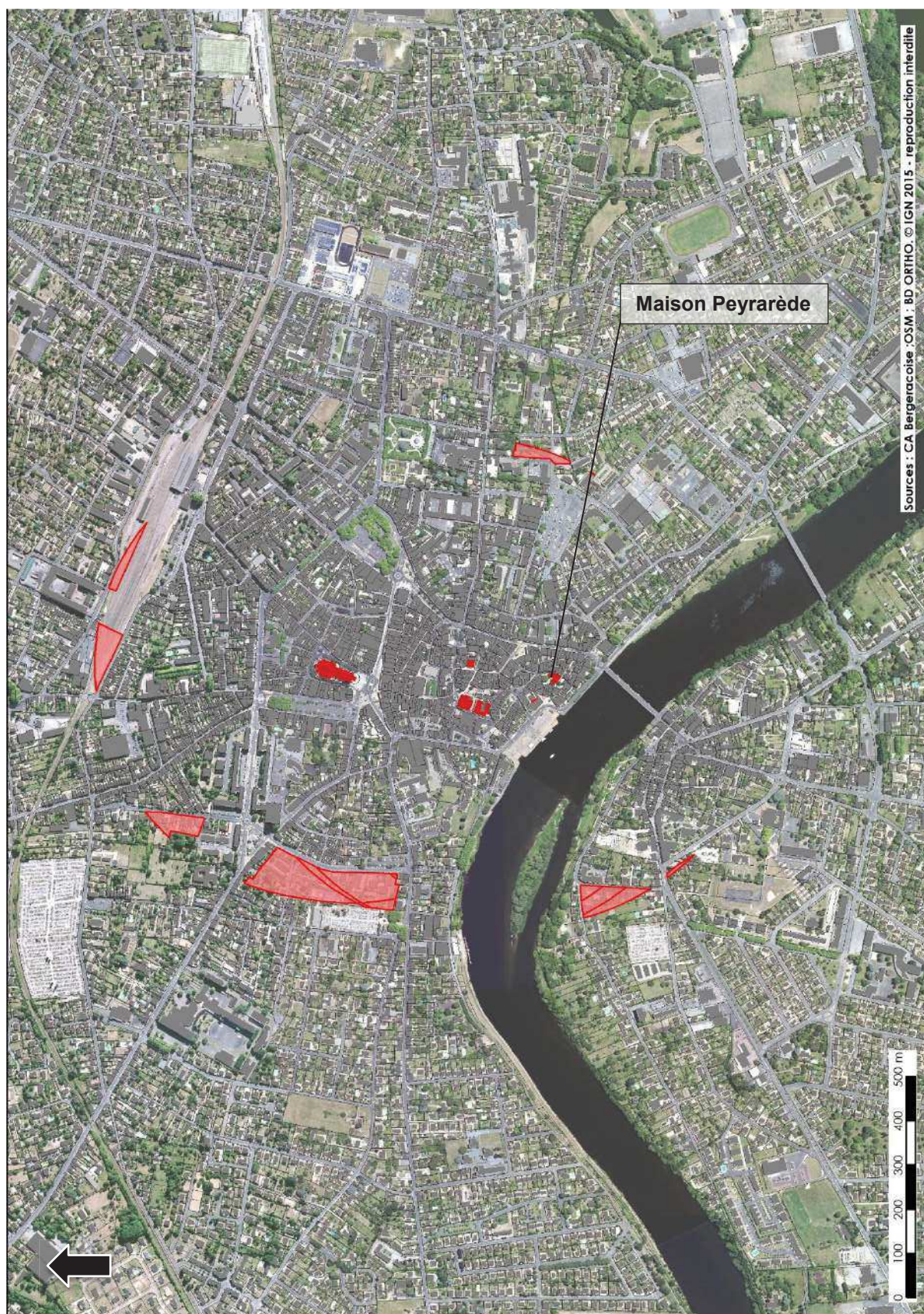
La Maison Peyrarède appelée aussi Château Henri IV s'inscrit dans un paysage urbain reconnu pour sa valeur patrimoniale et inscrit dans le périmètre de protection de l'AVAP – SPR.

Le périmètre de protection délimité adapté reprend le zonage de l'AVAP – SPR (Site Patrimonial Remarquable) existant qui exclut les extensions contemporaines de la ville, peu structurées, peu homogènes ou ne présentant pas de valeur patrimoniale.

Voir périmètre initial et périmètre de protection proposé présentés ci-après.

périmètre de protection actuel

Le périmètre figurant sur la carte état actuel ci-dessous correspond aux rayons des 500 mètres des monuments du centre-ville débordant du périmètre de l'actuelle AVAP-SPR.



périmètre de protection délimité des abords proposé

Le périmètre reprend le périmètre de l'AVAP-SPR.

